REGLEMENT OPERATION DESTINATION QATAR 2022
Le 10 novembre au 18 décembre 2022

Article 1 : Société Organisatrice

La société GROUPE PARTOUCHE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 192 540 680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464, dont le siège social est situé au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris, représentée par Monsieur Fabrice PAIRE Président du Directoire, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise une opération promotionnelle sans obligation d'achat dénommée « **Destination Qatar 2022** » qui se déroulera du 10 novembre au 18 décembre 2022 sur l'url suivante : destinationqatar2022.partouche.com

Article 2 : Casinos Partouche participant à l'opération

Les casinos suivants ci-après dénommés « les casinos » participent à l'opération :

AGON-COUTAINVILLE
AIX EN PROVENCE
ANDERNOS
ANNEMASSE
ARCACHON
BANDOL
BERCK
CABOURG
CALAIS
CANNES
CONTREXEVILLE
DIEPPE
DIVONNE
EVAUX-LES-BAINS
FORGES
GREOUX-LES-BAINS
HYERES
JUAN LES PINS
LA GRANDE MOTTE
LA ROCHE POSAY
LA TREMBLADE
LE HAVRE
LE TOUQUET
LYON "LE PHARAON"
LYON VERT
NICE Palais de la Med.
PALAVAS
PLEINAIR

PLOMBIERES
PLOUESCAT
PORNIC
PORNICHET
ROYAT
SAINT AMAND
SAINT GALMIER
SALIES DE BEARN
VAL ANDRE
VICHY GRAND CAFE

Article 3 : Conditions de participation

La participation à l'opération est ouverte à toute personne cumulant les conditions suivantes :

- Majeure, les mineurs même émancipés ne peuvent participer à l'opération,
- Non frappée d'un classement « A Ne Pas Recevoir »,
- Titulaire d'une carte de fidélité Players Plus ou titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité,
- N'appartenant pas aux membres du personnel de la société, ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants directs,
- Ayant accepté le présent règlement et ayant renoncé à tout recours relatif aux conditions d'organisation, notamment en ce qui concerne les données personnelles mentionnées aux articles 7 et 8 du présent règlement.

La participation sera considérée comme nulle pour toute personne ne respectant pas les conditions ci-dessus :

- Au moment de la participation,
- Au moment de la remise d'un lot.

La Société Organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Il est à noter que des conditions spécifiques à la remise du lot "2 billets pour la finale" sont mentionnées à l'article 5.2 remise des dotations.

Article 4 : Opération

L'opération Destination Qatar 2022 s'articule autour de deux mécaniques sur une landing page :

- Un jeu 100% gagnant accessible à tous
- Un tirage au sort de deux gagnants (dont un Membre Players Plus)

Ces mécaniques sont détaillées aux articles 4.1.1 et 4.1.2.

4.1 Modalités des offres

4.1.1 Durée de l'opération

L'opération se déroule du 10 novembre 2022 au 18 décembre 2022 sur l'url :

Destinationqatar2022.partouche.com

4.1.2 Jeu 100% gagnant

En se rendant sur l'url dédiée au jeu, le client devra indiquer son email, son numéro de téléphone, Code postal, prénom et nom afin de participer à un jeu de ticket à gratter digital. A l'issue de ce jeu, le client se verra attribuer une dotation parmi celles identifiées dans l'**article 5.**

4.1.3 Tirage au sort

Lors de son inscription au jeu de ticket à gratter, le client est automatiquement éligible au tirage au sort qui lui permettra de remporter une dotation. Lors de ce tirage, deux gagnants seront tirés au sort, dont un qui réservé aux membres Players Plus.

Le tirage au sort aura lieu le 30 novembre et déterminera le gagnant, qui remportera la dotation identifiée dans l'**article 5**. Pour être éligible, le joueur devra s'être inscrit au jeu et y participer avant le 29 novembre 23h59.

Article 5 : Dotations

Au titre de la présente opération, le participant peut espérer remporter les dotations suivantes :

Jeux	Lots	Valeur unitaire	Quantité	Valeur totale TTC
100% gagnant	5€ de freebets sur le site Partouche Sport	5€	500	2 500€
	10€ de freebets sur le site Partouche Sport	10€	10	100€
	50€ de freebets sur le site Partouche Sport	50€	30	1 500€
	100€ de freebets sur le site Partouche Sport	100€	10	1 000€
	5€ de crédits de jeu	5€	2000	10 000€
	10€ de crédits de jeu	10€	100	1 000€
	2€ de crédits de jeux	2€	Lot de consolation	
Tirage au sort	2 billets pour la finale de la coupe du	11 700€	2	23 400€

	monde (Vol et hôtel compris)			

5.2. Remise des dotations

Lots concernés	Conditions de remise
Freebets 5 et 10€	Pour utiliser son lot 5€ ou 10€ de freebets, le client devra se connecter ou se créer un compte Partouche Sport, et indiquer le code promotionnel dans l'encart prévu à cet effet, dans la rubrique « Mon compte ». Codes promos utilisables jusqu'au 31 décembre 2022. Une fois le code promo renseigné, le joueur a 7 jours pour utiliser son Freebet.
Freebets 50 et 100€	Pour utiliser son lot 50€ ou 100€ de freebet, le client devra contacter le service support Partouche Sport par mail à l'adresse suivante : support@partouchesport.fr. Le service support attribuera ensuite sur le compte du gagnant le montant remporter. Si le gagnant n'a pas de compte, il devra s'en créer un pour en bénéficier. Codes promos utilisables jusqu'au 31 décembre 2022. Une fois le code promo renseigné, le joueur a 7 jours pour utiliser son Freebet.
Crédits promotionnels	Le client recevra un SMS contenant un QR Code correspondant à son offre. Il devra se rendre à la borne du casino, pour bénéficier de son lot. Les lots « Crédits Promotionnels » mentionnés à l'article 5.1 sont à retirer à la borne d'un casino participant au plus tard le 31 décembre 2022, il bénéficiera 21 jours pour l'utiliser.
2 billets pour la finale	Pour bénéficier de son lot, deux places pour la finale, le client sera contacté par le service client Partouche afin de valider les informations logistiques liées au voyage. Pour bénéficier de son lot, le gagnant devra avoir un passeport en cours de validité, n'être soumis à aucune interdiction de quitter le territoire et accepter d'être filmé par l'équipe de la Société Organisatrice au cours du séjour. Une fois les informations validées, le client recevra par email la confirmation de son voyage indiquant l'ensemble des modalités et informations liées à ce voyage. Dans l'hypothèse où le client ne réunirait pas les conditions spécifiques au bénéfice de ce lot , le lot sera remis en jeu.

Article 6 : Droit de modification

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de prolonger l'Opération à tout moment, et d'apporter des modifications à ce règlement, par avenant qui dans cette éventualité sera affiché dans l'enceinte du casino.
En conséquence, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté cette opération devrait être annulée ou simplement reportée.
Il est précisé qu'outre les cas considérés comme « cas de force majeure » habituellement par la jurisprudence, seront également considérés comme cas de force majeure, les interruptions/défaillances du réseau internet nécessaire à l'enregistrement des participants, à leur désignation et à l'attribution des lots.

Article 7 : Manifestations publi-promotionnelles

Les participants autorisent par avance la Société Organisatrice de cette opération à utiliser leurs noms et prénoms, photo et leurs coordonnées à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.
En particulier, les gagnants permettent que leur nom et prénom, photo et coordonnées apparaissent clairement sur le site internet et réseaux sociaux de la Société Organisatrice.

Article 8 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'Opération sont destinées à la SA Groupe Partouche, responsable de leur traitement, et à ses filiales. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de l'Opération, et ne sont pas transférées à quelque tiers que ce soit.
Pour les clients membres du programme de fidélité Players Plus, ces données permettent également d'améliorer et de personnaliser les offres commerciales du groupe et de communiquer sur les divertissements et opérations promotionnelles, proposées régulièrement.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, et de portabilité des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil du casino.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, et en cas de litige introduire un recours auprès de la CNIL.

Article 9. Généralités

Le règlement est :

- **Obligatoire** : la participation à l'Opération est soumise exclusivement au présent règlement, et implique du participant son acceptation pleine et entière, et la renonciation à tout recours relatif aux conditions d'organisation et de déroulement de celui-ci, ainsi que l'acceptation pure et simple de l'attribution des lots. ￼Aucune

réclamation ne sera admise et toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation, ou tout cas d'espèce non prévu dans ce règlement sera tranché souverainement par la Société Organisatrice, dont les décisions seront sans appel.

- **Soumis au droit français** : le règlement de l'Opération est exclusivement régi par la loi française.
- **Disponible à l'accueil des Etablissements participants** : le règlement peut être remis gratuitement sur simple demande à l'accueil d'un Etablissement participant.

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain ou de participer de façon irrégulière aux tirages, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions de l'article 313-1 et suivants du Code Pénal.